

Le Centre Prévention de l'Ale et le Pôle Ressources

Approche et coopération intégrées en matière de violences au sein du couple et de la famille

Résumé

Dans le canton de Vaud, le Centre Prévention de l'Ale (CPAle) propose une aide à des hommes ou des femmes exerçant de la violence envers leur partenaire ou dans la famille. L'objectif du CPAle est de prévenir la récidive au travers de l'accompagnement vers le changement des personnes ayant recours à la violence. Il propose différents programmes adaptés à ce public, tels que des cours de sensibilisation, des groupes thérapeutiques et des suivis individuels.

De son côté, le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP) propose, vingt-quatre heures sur vingt-quatre et sept jours sur sept, un accueil en urgence ou sur rendez-vous à des femmes victimes de violences conjugales ou de violences familiales (avec ou sans enfant) et peut leur proposer un hébergement ou des entretiens ambulatoires. Le CMP offre aussi des entretiens de couple centrés sur la violence, un accompagnement mère-enfant et un espace père-enfant.

Les équipes du CMP et du CPAle collaborent depuis une dizaine d'année au sein d'un Pôle Ressources afin de remplir ensemble les missions suivantes :

- ✓ le soutien et la formation des professionnel-le-s
- ✓ le soutien et la sensibilisation du public
- ✓ la participation à des recherches et programmes d'évaluation.

Depuis le 1er janvier 2016, ces équipes sont réunies au sein de la Fondation Malley Prairie (FMP) dont la mission est d'intervenir en faveur des victimes de violence conjugale et familiale et d'agir, par les moyens appropriés d'analyse, d'information, de prévention, d'éducation et d'aide personnelle ou collective, sur les causes et les conséquences de cette violence.

Les équipes du CPAle et du CMP poursuivent donc ce travail au sein du Pôle Ressources en développant de nouvelles collaborations. Il s'agit actuellement de faire évoluer certaines pratiques dans le cadre de prestations existantes, telles que les entretiens de couple centrés sur la violence et l'accueil dans l'espace père-enfant de certains auteurs de violences. Par ailleurs, une information plus systématique quant à l'existence d'une aide pour les auteurs vise à faciliter l'accès de ces derniers aux prestations du CPAle.

Après six mois de mise en œuvre, cette coopération intégrée a démontré qu'elle garantissait les conditions cadre à même d'assurer la qualité et l'amélioration des prestations, ceci auprès de toutes les personnes concernées : les victimes, les auteurs et leurs enfants.

Introduction

Dans cet article, nous décrivons tout d'abord l'approche intégrée de la violence élaborée au fil de vingt années de collaboration entre les équipes travaillant auprès des personnes victimes et auteures de violences au sein du couple. Dans une seconde partie, nous abordons les défis et les opportunités de ce modèle d'intervention expérimenté depuis une dizaine d'année au sein du Pôle Ressources. Nous y précisons les conditions cadre qui garantissent la qualité des prestations et leur efficacité. Enfin, nous dessinons en guise de conclusion provisoire quelques pistes de développement à plus long terme.

1. Approche et coopération intégrées en matière de violences au sein du couple et de la famille

Un peu d'histoire

La Fondation MalleyPrairie (FMP) prend en charge les femmes victimes de violence conjugale ou familiale du canton de Vaud depuis plusieurs décennies.

La prise en charge des femmes victimes date de la fin des années septante en Suisse et le Centre d'accueil MalleyPrairie (CMP), situé au Chemin de la Prairie, dans le quartier de Malley à Lausanne fête ses 40 ans d'existence cette année. Lieu d'accueil originellement destiné aux mères célibataires, il s'est consacré aux victimes de violence conjugale dès que cette problématique a été sortie du tabou dans lequel elle était restée enfermée, devenant un lieu mixte pendant un certain temps, pour être entièrement dévolu à la violence domestique dès 1990.

Si la prise en charge des femmes victimes est indispensable, celle des auteurs est absolument nécessaire aussi, afin de travailler aux deux bouts de la chaîne de la violence. Ne s'occuper que des victimes ne résout pas le drame de la violence. Cela permet d'aider les femmes et leurs enfants à sortir d'un engrenage destructeur mais cela laisse les auteurs en proie à leur dynamique de violence, qu'ils risquent fort de répéter avec d'autres partenaires par la suite. Pour agir globalement et pour prévenir efficacement la violence au sein des couples et familles, il faut aussi s'occuper des auteurs.

La FMP s'est souciée de cela au cours des années 90, mettant en place le premier service pour auteurs du canton de Vaud, créé par et à l'intérieur de la Fondation.

Ce service, nommé Centre de recherche et d'intervention sur la violence (CRIV), est ensuite sorti de la FMP en 1999. Il est repris progressivement par la Fondation Jeunesse et familles sous le nom de ViFa. En 2016, suite à une volonté politique et avec l'objectif d'une approche intégrée, la prestation pour auteur-e-s de violence dans le couple et/ou la famille est rattachée à la FMP sous le nom de Centre Prévention de l'Ale. Les prestations pour auteur-e-s sont séparées de celles pour les victimes et sont accessibles au cœur de Lausanne.

Pourquoi avoir souhaité réintégrer les prestations pour auteurs au sein de la FMP ?

La FMP étant en charge de l'accompagnement des femmes victimes de violence et de leurs enfants, elle suit de près les travaux et politiques en la matière et elle s'inscrit dans les perspectives recommandées par l'OMS¹, le Conseil de l'Europe², les programmes d'action de la Confédération³ et

¹ Notamment le *Rapport mondial sur la violence et la santé* - 2002

² En particulier le rapport du Conseil de l'Europe de juin 2009 et la convention d'Istanbul, signée par la Suisse en 2013 et en procédure de ratification actuellement

bien sûr les perspectives et le plan d'action développé par la Commission cantonale de lutte contre la violence domestique (CCLVD). Cette dernière a défini plusieurs axes stratégiques prioritaires pour 2011 – 2015, dont le *renforcement du travail avec les auteurs de violence*.

Le CPAle comme le CMP se réfèrent principalement aux approches systémiques dans leurs références théoriques, celles-ci considérant que le problème est la violence plutôt que les auteurs ou les victimes et que tous les protagonistes concernés doivent être traités, c'est-à-dire les auteurs, les victimes et leurs enfants, dans une reconnaissance du phénomène comme un problème social et de santé publique. Comme la très grande majorité des structures spécialisées, le CPAle et le CMP ont intégré dans leur pratique les principaux apports des courants féministes (respect de l'égalité des droits entre hommes et femmes, développement de l'estime de soi, renforcement de l'autonomie et de la capacité de choix, etc.), des principes de la victimologie et des thérapies des traumatismes. La palette de prestations et des modalités de prise en charge représente cette multiplicité des références théoriques qui fondent une pratique globale et diversifiée à la fois. Réintégrer la prise en charge des auteurs relevait d'un souhait de développer le concept d'interventions intégrées en matière de violence de façon encore plus cohérente.

Que signifie un concept d'intervention intégrée ?

C'est dans la ville de Duluth, aux USA, qu'est né ce concept d'intervention intégrée en matière de violence domestique, le Duluth Domestic Abuse Intervention Project (DAIP). Il consista à créer une coordination formelle et réglementée de toutes les institutions concernées et de leurs interventions (Police, Justice, aide aux victimes, services médicaux et sociaux, protection de l'enfance, etc.). Cette plateforme permet l'échange d'informations, le soutien de la prise en charge des victimes et de leurs enfants, la mise sur pied de programmes spécifiques pour auteurs, l'amélioration de la collaboration entre les partenaires concernés, le développement de la formation des professionnel-le-s et de campagnes d'information pour le public.

Son efficacité reposait sur l'accord établi entre les différents partenaires sur les composantes de la violence conjugale, la question de la responsabilité des actes de violence ainsi que sur les principes d'intervention :

- Les composantes de la violence étaient définies comme multifactorielles, revêtant des aspects individuels, relationnels, communautaires, politiques et sociaux, ceux-ci étant indissociables car interdépendants et interagissants. La violence conjugale était reconnue comme s'inscrivant dans l'ensemble des rapports d'inégalité entre hommes et femmes et comme problème social et de santé publique.
- La responsabilité des actes, paroles et comportements violents était clairement établie comme incombant à son auteur, quelle que soit l'attitude des autres personnes impliquées.
- Les principes d'interventions se déclinaient sur 3 axes prioritaires :
 - Tenir chaque individu responsable pour ses actes et sanctionner les auteurs pour les infractions à la loi commises
 - Assurer prioritairement la sécurité des personnes victimes et de leurs enfants
 - Prévenir la récurrence par un engagement de la société (représentée par la police, la justice, les acteurs médicaux-sociaux, etc.) et le développement de programmes spécifiques destinés aux auteurs de violence.

Ce modèle d'intervention ayant rapidement fait ses preuves, il a été repris par de très nombreuses villes aux USA puis progressivement au Canada, en Europe et en Australie. Il a par ailleurs servi de

³ Voir la documentation disponible sur les sites de l'Association professionnelle suisse des consultations contre la violence (APSCV) www.apscv.ch et du Bureau fédéral de l'égalité sous www.ebg.admin.ch sous le thème Violence domestique.

modèle de base pour les tables rondes qui se sont développées en Suisse dans de plus en plus de cantons, comme la CCLVD pour le canton de Vaud. Les principes d'intervention énoncés par le DAIP ont servi de terreau au développement de contextes légaux protégeant mieux les victimes, soutenant les enfants et responsabilisant clairement les auteurs, ainsi qu'aux politiques d'action plus actives et concertées qui sont en vigueur actuellement et qui sont également tous repris par la convention d'Istanbul du Conseil de l'Europe.

2. La collaboration intégrée au sein du Pôle Ressources

Intégrer le service de prise en charge des auteur-e-s de violence au sein de la FMP nous a semblé être un pas de plus dans cette optique d'intervention coordonnée à laquelle nous nous référons. Renforcer les échanges et développer la collaboration, déjà active en matière de sensibilisation et de formation depuis près de 15 ans, ne signifie toutefois pas fusionner nos deux services et ne faire plus qu'un. Le CPAle et le CMP restent bien évidemment deux entités séparées et distinctes, que ce soit en termes géographiques, d'équipes ou en matière de prise en charge. Il n'est pas question de nous regrouper et de nous mélanger. Il est plutôt question de renforcer les synergies entre ces deux activités, en développant le Pôle Ressources qui a été créé dans ce but.

Afin d'assurer ces développements en garantissant leur qualité, la FMP s'est dotée de conditions cadre et d'une organisation claire, puis a commencé à mener avec ses équipes une réflexion sur les défis et les opportunités qui s'offrent désormais.

Des défis

Les équipes du CPAle et du CMP ont convenu de travailler en respectant les conditions suivantes.

En premier lieu, il s'agit de maintenir et garantir la confidentialité aux bénéficiaires respectifs des deux structures. C'est sur la base du respect des données confidentielles et du cadre légal que nous travaillons, avec l'appui de la Préposée à la protection des données.

Ensuite, ne pas augmenter l'insécurité des bénéficiaires en partageant des informations, même avec leur consentement, constitue le second défi à relever dans les collaborations entre les deux structures. Cette attention nous a amené à élaborer nos premiers échanges entre équipes autour de deux types de prestations. Les entretiens de couples centrés sur la violence et l'Espace père-enfant, dévolu aux visites de certains pères auprès de leurs enfants au CMP, dans l'attente d'une décision de justice. En effet, dans le cadre de ces prestations, les auteurs de violence sont d'ores et déjà rencontrés par les intervenant-e-s sociaux-ales du CMP. Il n'y a donc pas à passer par l'entremise des femmes accueillies au CMP pour accéder à ces hommes.

Le troisième défi est d'éviter l'angélisme et d'assumer les désaccords qui pourraient émerger au fil de nos travaux. Assurer le développement de nos collaborations nécessite de travailler les tensions que celles-ci font émerger.

Enfin, comme cela a été le cas jusqu'ici dans le cadre de nos interventions au sein du Pôle Ressources, il convient de maintenir un positionnement clair contre la violence. Le CPAle comme le CMP ont pour mission de diminuer la violence au sein du couple et ses impacts sur tous les membres de l'entourage. C'est contre la violence que nos interventions sont menées, en accompagnant ses protagonistes à s'en protéger et à en protéger leurs enfants.

Des opportunités

Si les équipes du CMP et du CPAle affrontent ces défis, c'est parce que collaborer au développement du Pôle Ressources est porteur d'améliorations significatives.

L'objectif central est d'améliorer la prévention des récidives. Des interventions plus systématiques et précoces sont susceptibles de contribuer à augmenter le bien-être et la sécurité de toutes les personnes. Des personnes victimes d'abord (femmes et enfants), et de toutes les personnes confrontées à ces violences ensuite. Réfléchir ensemble et non plus de façon isolée aux situations qui nous préoccupent constitue aussi une richesse afin d'améliorer la qualité de nos interventions.

Face à ces situations qui font naître de l'inquiétude, voire de la peur, plusieurs options se présentent à nous, comme elles se sont présentées à nos collègues de Belgique⁴ :

- se tenir à distance, au risque de valider la violence ?
- rester isolé-e, chacun-e de son côté, et se sentir impuissant-e à craindre des issues incertaines qui pourraient s'avérer tragiques ?
- rechercher des collaborations pour porter ensemble certaines situations ?

Le Pôle Ressources CMP-CPAle nous permet de construire un cadre d'intervention dont l'objectif est de développer cette troisième option.

Le nombre de femmes accueillies au CMP permet aussi d'imaginer des synergies auprès de leur partenaire. Actuellement, le CMP accueille plus de 1000 nouvelles situations chaque année (hébergement et ambulatoire). A titre de comparaison, en 2015, la police a orienté environ 150 personnes vers le service pour auteur-e-s, et celui-ci reçoit une cinquantaine de demandes volontaires. Il existe donc une marge importante de progression des interventions auprès des auteur-e-s, tant par des collaborations internes à la FMP qu'avec le réseau.

Par ailleurs, en parallèle au développement du Pôle Ressources, l'accent est mis sur le déploiement des activités du CPAle qui vise à assurer :

- la visibilité des prestations pour auteur-e-s, avec l'ouverture d'une entité totalement dédiée au travail avec ces personnes, clairement identifiée et facilement accessible au Centre-ville
- la prise en charge des auteur-e-s dans le cadre d'un dispositif intégré qui assure un suivi complet, depuis l'accroche des bénéficiaires à leur accompagnement thérapeutique
- le développement d'une offre de prestations diversifiée et adaptée aux besoins des personnes auteurs.

Ces possibilités de développement avaient déjà connu un précédent historique fécond au sein de la Fondation MalleyPrairie, lors de la création du CRIV, en 1996. Depuis lors, la vision partagée de l'approche intégrée de la violence s'est ancrée au CMP comme au CPAle et va bénéficier au déploiement des activités du CPAle et du Pôle Ressources.

⁴ Pour plus de détail sur les *Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales* en Belgique, voir le site www.violencesconjugales.be/

En guise de conclusion provisoire

Depuis la création du CRIV, le CPAle et le CMP ont accumulé plus de vingt ans d'expérience de l'approche intégrée et de collaboration entre services proposant une intervention aux victimes et aux auteur-e-s de violence.

Cette approche a trouvé la reconnaissance du Canton. En partenariat avec le Bureau de l'égalité entre les femmes et les hommes (BEFH) et le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS), les prestations du CPAle pour personnes ayant recours à la violence sont désormais rattachées à la FMP. Cette nouvelle organisation s'appuie aussi sur l'évaluation positive d'autres expériences, telles que les « Pôles de ressources spécialisées en violences conjugales et intrafamiliales » de la Région Wallonie de Belgique. La participation active à certaines recherches en cours et la perspective de l'évaluation des nouvelles prestations assureront l'amélioration et la reconnaissance de nos activités.

Ces constats et perspectives nous permettent de nous montrer confiant-e-s en nos capacités de naviguer au plus près de l'intérêt et de la sécurité de toutes les personnes confrontées à la violence domestique.

Cette confiance est aussi basée sur notre capacité à affronter les tensions qui peuvent ponctuer nos collaborations, et de relever ensemble de nouveaux défis. Ceci tout en agissant différemment des personnes que nous accompagnons dans le changement : sans recourir à la violence.

Isabelle Chmetz, Directrice du CMP – CPAle

Christian Anglada, Responsable pédagogique du CPAle

Michèle Gigandet, Responsable pédagogique du CMP

Fondation Malley Prairie, Lausanne, juin 2016